PROCÈS-VERBAL
du CONSEIL DE FACULTÉ
du 27 février 2023
sous la présidence du Doyen Anne Fauchon

Étaient présents (y compris en visio) : Mme Anne Étienney (visio) ; Mme Anne Fauchon ; M. Kacper Gruczka ; M. Goran Kaymak ; M. Guilhem Julia (visio) ; Mme Aurelle Levasseur ; M. Pierre Lefébure ; M. Damien Mannarino ; M. Jean-Jacques Menuret ; Mme Isabelle Potier ; M. Michel Séjean ; Mme Despina Sinou (visio ; par intermittences) ; Mme Marine They.

Étaient représentés : Mme Nathalie Blanc (par M. Séjean) ; M. Alexandre Goutagny (par I. Potier) ; M. Franck Laffaille (par M. They) ; Mme Judith Maillard (par A. Fauchon) ; M. Jacques Maury de Saint-Victor (par M. Séjean) ; M. Antoine Pécoud (par M. They) ; Mme Despina Sinou (par intermittence, par J-J Menuret).

Invitées permanentes : Mme Muriel Tapie-Grime. Excusées : Mme Corinne Desprat ; Mme Sandrine Seygnerole et Mme Anne-Cécile Martin.

Madame le Doyen ouvre la séance à 13 h 01.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Informations diverses.

UFR

* Rappel du décès de notre cher collègue, Alain Pipart (MCF 02), le 1er février 2023.

* Collègues BIATSS :
- M. Sylvain Kieffer nous a quittés après moult années à nos côtés pour rejoindre la DSI. Il a été promu IGE. Un recrutement est en cours et DSPS devrait bientôt se voir affecter un autre collègue (à 50 %, comme l'était M. Kieffer ces dernières années).
- Mme Jacqueline Xia (secrétaire pédagogique L2 Droit) est en congé de maternité actuellement ; elle devrait revenir fin avril, sans doute après les vacances de Pâques.
- Mme Samantha Makengo (secrétaire pédagogique des M2 DEEI, DFEI et ONG) est

actuellement en télétravail 4 jours sur 5 (le mardi) et finit à 15h.
- Un recrutement est en cours sur le poste (communication) occupé jusqu'à son départà la retraite de Mme Ghislaine Trocelier ; il doit être finalisé en mars.
- Changements de bureaux : Mme Rosa Boudaoud (secrétaire pédagogique Licence SocioPo) occupe désormais le bureau H 204 B et Mme Véronique Van Espen (secrétaire pédagogique des M1 et M2 Droit public) le bureau H 207 (elle rejoint MmeSabrina Bara, secrétaire pédagogique des M1 Droit privé).

* Repyramidage : Mme Céline Ruet promue PR 01 au 1er septembre 2022.

* Mme Anne Cammilleri (PR 02) démissionne de la co-direction du M2 Droit des activités numériques à compter de la rentrée 2023-24 (elle n'assurera pas la sélectionde la prochaine promotion). M. J.-J. Menuret, président de la section 02, a lancé un appel à candidature auprès des collègues de sa section. Rappel : M. Guilhem Julia (MCF 01) reste pour l'instant seul responsable du Master.

* Travaux et locaux :
- La nouvelle J 102/104 est achevée et en fonction.
- En attente du remplacement par le patrimoine depuis 3 semaines des dalleseffondrées à la suite des fuites de la toiture dans plusieurs bureaux administratifs, ce malgré 5 relances et un courriel comminatoire du directeur du patrimoine lui-même.
- En attente des devis pour lancer les réaménagements des bureaux et locaux mentionnés lors des conseils précédents.
- Toujours en attente pour les bureaux J 115, 220 et 222 (trous dans le plafond et fuitespour le bureau J 220) ; l'assurance ne finance qu'un tiers des travaux à prévoir.
- La mise en place du bâtiment « modulaire » se poursuit. Le dépôt de construire a été « validé » la semaine du 20 février. La livraison est toujours prévue pour décembre 2023.

* **Nouvelle offre de formations** (OFD) 2025-30. Le doyen souhaite éviter ce qui s'estpassé il y a cinq ans, au début de son premier mandat, lorsqu'il a fallu préparer la nouvelle OFD en quelques semaines ; l'UFR va s'y prendre en avance cette fois-ci.
Les informations reçues par le doyen, à cette date, de la CFVU sont les suivantes : 1-*a priori* l'OFD doit être conçue à budget constant (attention il ne s'agit pas uniquementd'un total heures maquettes équivalent, mais d'un total heures effectuées qui nécessitede prendre en compte par exemple le nombre de groupes de TD) ; 2- pour les **licences**, **les maquettes devront être directement élaborées en blocs de compétences** (et non plus en maquettes avec annexe indiquant les blocs de compétences) ; 3- le vote de la nouvelle offre devra intervenir, au sein de DSPS, environ courant mars 2024.

En conséquence, voici ce qui est proposé : **une réunion de présentation de la première phase de constitution** de la nouvelle OFD, sous forme d'**AG** se tiendra **courant mai** (en hybride) ; **tous les collègues enseignants « titulaires » et assimilés seront conviés** à y assister.
Les **groupes de travail**, qui vont ensuite plancher seront constitués par mention et animés par le président du Conseil de perfectionnement (CP), rassemblent les responsables de mentions + les responsables d'années + les secrétariats pédagogiques + les membres des conseils de perfectionnement + tous les enseignants volontaires.
Également, les **CP**, dont l'ordre du jour portera en particulier sur la nouvelle OFD, se tiendront courant juin.
Deux réunions de travail auront lieu à la **rentrée de septembre** et **fin octobre** avec **transmission du bilan des travaux** au doyen pour le **Conseil de fin d'année**.

* Dates :
Mardi 14 mars : concours d'éloquence 2023 ; Fête nationale (thème Corps et Droit) dudroit vendredi 17 mars (Faculté Douai).
Mercredi 22 mars : première projection du nouveau ciné-club CinéJuris (initiative de Mme Claire Séjean, PR 01, avec Mme Marie Boutron-Collinot, MCF 01, et M. Paul Chauvin, MCF 03).
Lundi 27 mars : première présentation des métiers du droit auprès des étudiants des 3 années de la Licence Droit (initiative de Mme Claire Séjean).
Jeudi 30 mars : cérémonie des diplômés 2022.
Prochaine réunion du Conseil de Faculté : annulation de la réunion prévue le 20 mars (bureau du 6) ; prochaine réunion **le 9 mai** (**Bureau** : **17 avril**).

UNIVERSITÉ

Dernière idée pédagogique du ministère : imposer une formation/sensibilisation à la transition écologie qui va devenir obligatoire pour tous les étudiants de licences à partirde la rentrée 2025. Il est prévu de **conditionner l'obtention des diplômes de premier cycle, notamment la licence, à une certification à la Transition Écologique (15 HETD).** M. **Pierre Lefébure**, MCF 04, s'est porté volontaire pour devenir le **référent transition écologique** de DSPS.
Il travaillera avec ses pairs des autres composantes, dans les six mois à venir, à préparer un socle commun de connaissances et de compétences que devront acquérirles étudiants pour aller jusqu'à une certification et à expérimenter le dispositif avec unfaible nombre d'étudiants.

Idée proposée par DSPS : une « matière » enseignée en ligne (ex. *Pix*), commune à toutes les composantes de l'Université (sur les 15h, une partie pourrait être à caractèrejuridique), introduite dans l'UE transversale des licences DSPS, sanctionnée par un Q.C.M. en ligne, avec un coefficient minimum et donnant droit à 1 ects (retiré d'une autre matière de ladite UE).

DGSIP

Recrutement vacataires : la question suivante a été posée par la conférence des doyens à la DGIDP sur la nécessité d'une interprétation plus souple du décret n° 87- 889 du 29 octobre 1987, relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires de l'enseignement supérieur, afin de permettre le recrutement d'élèves-avocats et d'étudiants inscrits en masters 2 ou titulaires d'un master 2, en tant qu'agentstemporaires vacataires.
Pour les étudiants de masters 2, la réponse est négative (texte actuel exige en pratiqueune inscription en doctorat). La conférence demande élargissement (autrefois les étudiants de DEA pouvaient être recrutés) ; suggestion de faire usage de l'article L. 954-3 du code de l'éducation.
Plus généralement, pour tous, il est suggéré de s'appuyer sur les articles L. 332-2, L.332-3 ou L. 332-6 du code général de la fonction publique…

2- Procès-verbal du Conseil du 28 novembre 2022.

Le Conseil se prononce sur le procès-verbal du Conseil du 28 novembre 2022.

Vote favorable à l'unanimité.

3- Audition de Mme Despina Sinou (vice-doyen aux Relations Internationales).

Europe :

Alliance européenne d'universités : le projet d'Alliance européenne d'universités, porté l'année dernière par le Président Christophe Fouqueré et l'ancien VP RI, Charles Reiplinger, a été présenté de nouveau cette année, dans une version enrichie, en vued'obtenir un financement de la Commission européenne au titre du label « Université européenne ». Un nouvel établissement, l'Université de Tirana (Albanie), a rejoint l'équipe existante, composée, outre l'USPN, des établissements suivants : l'Université de Campanie Luigi

Vanvitelli (Italie), l'Université des sciences appliquées de Tampere (Finlande), l'Université de Malaga (Espagne), l'Université des sciences appliquées de Würzburg-Schweinfurt (Allemagne) et l'Université des sciences appliquées de Kaunas (Lituanie).
Trois des universités partenaires ayant des offres de formation similaires aux nôtres présentent un intérêt particulier en vue d'une collaboration avec notre UFR DSPS : l'Université de Campanie Luigi Vanvitelli (Italie), l'Université de Malaga (Espagne) et l'Université de Tirana (Albanie).

Partenariat avec l'Institut francophone pour la Justice et la Démocratie – Louis Joinet :le professeur Jean-Pierre Massias, président de l'Institut, intervenant cette année au M2 Coopération internationale et ONG, propose un partenariat dans le cadre des formations de l'Institut en matière de justice transitionnelle. Cette proposition comprend notamment la participation des étudiants et enseignants-chercheurs de DSPS à l'université d'été organisée chaque année à Bayonne sur la thématique de lajustice transitionnelle, ainsi que notre association à des cliniques juridiques, des colloques et des activités similaires à l'étranger, comme p.ex. dans un nouveau projeten Guyane. Des publications dans les prestigieuses collections de l'Institut auxéditions LGDJ-Lextenso pourraient aussi être envisagées. Une réunion en visio est prévue la semaine du 3 mars avec le professeur Massias et la directrice de l'Institut, Magali Besse, en vue de discuter des détails de ce projet (*projet porté par Despina Sinou*).

Cambodge : l'accord-cadre de coopération avec l'Université Royale de Droit et des Sciences économiques (RULE) de Phnom Penh, approuvé par le Conseil du 28 novembre 2022, est en cours de signature. Les discussions actuelles portent sur les termes d'une convention d'application qui pourrait prévoir notamment des échanges d'enseignants et de doctorants, des séminaires conjoints, des colloques ou d'autres événements analogues. Par ailleurs, un colloque international sur le droit privé de l'environnement a eu lieu en décembre dernier à Phnom Penh, avec l'appui de l'IRDAet de la Structure fédérative « Les Communs » ainsi que la participation d'enseignants-chercheurs de DSPS (*projet porté par Despina Sinou*).

4- Légère modification des modalités de financement du TOEIC

Lors de la réunion du 28 novembre 2022, le Conseil a voté une participation au financement du TOEIC au profit des étudiants de Masters 2 (rappel : l'examen coûte 131 €), sous certaines conditions, dont celle d'un test préliminaire avec obtention d'uncertain résultat.

Compte tenu de ce que le financement n'est accordé qu'*a posteriori*, le test est inutile (travail inutile pour les enseignants qui auraient corrigé le test) : il suffit de prévoir que la somme (131 – 50 € restant à la charge de l'étudiant) n'est attribuée que sous réserve d'un résultat au TOEIC minimum de 700 points (seuil exigéinitialement pour le résultat au test).
Il est donc proposé au Conseil de voter les conditions aménagées suivantes :

Tout étudiant de Master 2 peut solliciter une contribution au financement de l'examen du TOEIC aux conditions suivantes :
- l'étudiant(e) doit participer personnellement au financement à hauteur de 50 € ;
- la participation de l'UFR est versée *a posteriori*, sur présentation d'un justificatif prouvant que l'examen a bien été passé ;
- l'étudiant(e) doit avoir obtenu un score minimum de 700 points à l'examen duTOEIC ;
- l'UFR DSPS ne participe au financement que pour une seule tentative.

M. Goran Kaymak, élu étudiant fait l'intervention suivante. À sa connaissance, l'Espace langues financerait à tout étudiant qui le souhaiterait l'examen du TOEIC sousréserve de la passation avec succès d'un test préalable.

En conséquence, ce point est retiré de l'ordre du jour en attendant de vérifier cette information auprès de l'Espace langues.

5- Gel partiel du TD d'anglais en Licence 1 Science Politique, semestre 2

Mme Ghazel, professeure dans le secondaire, vacataire d'anglais en Licence Science Politique (SP) a brusquement fait défaut à la fin du premier semestre. Il a été impossible de trouver un autre enseignant pour pallier son absence, nos collègues anglicistes n'ayant personne à proposer, malgré tous leurs efforts.
Mme Ghazel était censé assurer au second semestre du Licence 1 SP 15h avec les groupes 1 et 2, Mme Shepherdson assurant 15h avec les groupes 3, 4 et 5 et Mme Detandt donnant 15h aux groupes 1,2, 3, 4 et 5.
Le TD d'anglais est, sur la maquette, de 30 h au semestre 2 de la Licence1 SP.

Après consultation et avec l'avis favorable du vice-président de la CFVU, il est proposéau Conseil de neutraliser 15h TD d'anglais au semestre 2 de la Licence 1, sur les 30 h TD prévues. Seule cette solution permet d'assurer les enseignements d'anglais à tous les étudiants inscrits dans cette formation d'anglais, même si ce n'est que partiellement.

Vote favorable à l'unanimité.

6- Calendrier de la campagne de recrutement pour les Licences 2 et 3, Masters 2 et Capacité en Droit

Il est proposé le calendrier de la campagne de recrutement suivant pour les Licences2 et 3, Masters 2 et la Capacité en Droit :

1ère session :
Licences 2 et 3, Masters 2
* Inscription : Du 1er mai au 7 juin.
* Date de publication des résultats : le 30 juin.
Capacité en Droit
* Inscription : Du 26 juin au 14 juillet.
* Date de publication des résultats : le 28 juillet.

2ème session :
Capacité en Droit
* Inscription : du 21 août au 3 septembre.
* Date de publication des résultats : 6 septembre.
Masters 2
* Inscription : du 21 août au 1er septembre
* Date de publication des résultats : 8 septembre

Vote favorable à l'unanimité.

7- Partenariat IdEF - Duplication du M1 Droit des affaires en anglais

I- CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET

Lors du Conseil de gestion de rentrée de septembre, a été envisagé que DSPS propose une version « en anglais » du M1 Droit des affaires dupliqué auprès de notrepartenaire Grec, l'Institut D'Études Francophones (IdEF).

Pour rappel, l'UFR DSPS duplique, depuis 2005, sa Licence Droit auprès du Collège privé

grec l'IdEF, ainsi que ses M1 (2004) et M2 (2015) Droit des affaires. Depuis des années, certains étudiants réclament de pouvoir suivre la formation du Master 1 en anglais, le français étant une langue difficile à maîtriser convenablement. Jusqu'alors l'IdEF avait résisté.

Les étudiants Grecs, pour lesquels l'accès aux universités est très sélectif (moins de 20 % des bacheliers environ ont accès aux universités publiques) doivent impérativement être titulaires d'un niveau M1 pour avoir le droit de présenter l'examen d'entrée au barreau grec d'Athènes pour devenir avocat. Les diplômes en droit des universités françaises (elles sont réputées pour leur sérieux) leur ouvrent donc cette possibilité.

Le paysage de la formation en droit à destination de l'international évolue vite. Aujourd'hui, une nouvelle concurrence est apparue à la rentrée 2022-23, une université, Toulouse a récemment ouvert un master 1 de droit international « français » :
https://taughtie.campusfrance.org/tiesearch/#/program/231 ;
https://www.nyc.gr/en/masters-degrees/master-1-law

Les suivantes pourraient suivre très vite :
https://taughtie.campusfrance.org/tiesearch/#/program/2714 (Toulouse)
https://taughtie.campusfrance.org/tiesearch/#/program/3141 (Savoie)
M2
https://taughtie.campusfrance.org/tiesearch/#/program/905 (Cergy Paris Université)
https://taughtie.campusfrance.org/tiesearch/#/program/1918 (Toulouse)
https://taughtie.campusfrance.org/tiesearch/#/program/232 (Toulouse)
https://taughtie.campusfrance.org/tiesearch/#/program/1100 (Lyon 3)
https://taughtie.campusfrance.org/tiesearch/#/program/1264 (Aix-Marseille)
https://taughtie.campusfrance.org/tiesearch/#/program/2224 (Angers)

C'est pourquoi, si l'UFR veut éviter que son partenariat périclite au profit de ces concurrentes, il est proposé de voter ce projet de M1 Droit des affaires en anglais au (un seul CM est modifié), dont les porteurs sont Mme Anne Fauchon (responsable du Master 1 Droit des affaires) et M. Stylianos Amargianakis (directeur de l'IdEF).

II- DISPOSITIONS PÉDAGOGIQUES ET SPÉCIFICITÉ DU CURSUS

L'objectif est l'ouverture d'un premier groupe dès la rentrée 2023.

A- L'organisation

Rappel : le volume horaire global est de 426 heures (cf maquette ci-jointe).

Des collègues, susceptibles de faire des cours en anglais dans certains CM, ont répondu présents :
- Mme Nathalie Blanc (PR 01, DSPS), Propriété intellectuelle, 24 h, semestre 2 (enlieu et place du CM Droit des successions et des libéralités) ;
- Mme Malika Douaoui (MCF 01, IUT Villetaneuse), 24 h, Prévention et traitement des entreprises en difficulté, semestre 2 ;
- M. Bernard Haftel (PR 01, DSPS), Droit International Privé 2, 24 h, semestre 2 ;
- M. Julien Cazala (PR 02, DSPS), Droit du commerce international, 24 h, semestre1 ;
- M. Pascal Zinck (MCF 11, DSPS), Anglais juridique 1 et 2 (mutualisation avec la version française du M1), 30 h, semestres 1 et 2.

Soit un total de 126 h, soit près de 30 % du total de l'année. La convention initiale prévoit 20 %, soit une augmentation de 50 %...

Pour le CM à TD, Prévention…, les TD seront assurés par des collègues Grecs (fichesde TD arrêtées en accord avec Mme Douaoui).

Il convient de modifier légèrement la maquette ci-jointe : le CM Propriété intellectuellese substituerait au CM Droit des successions et des libéralités.

Les autres CM et TD seront assurés par des collègues Grecs anglophones (et francophones bien sûr).

B- Les modalités

Les modalités d'enseignement sont souples : tout présentiel, mixte (process recommandé et le plus choisi) ; en distanciel uniquement si nécessaire.

Les MCCC sont identiques à celles appliquées en M1 Droit des affaires à l'USPN.

Un arrêté du Président de l'USPN précisera la composition du jury du fin d'année deM1 comme il en est pour les autres formations dupliquées auprès de l'IDEF.

III- DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Apogée

Il faudra un nouveau « code étape » dans Apogée afin que ce groupe « anglophone » se différencie du « francophone », quand bien même il ne s'agit pas d'une nouvelle formation à proprement dit.

Gestion pédagogique

La charge administrative sera assurée, sans difficulté particulière, par la cellule « Formation professionnelle » de l'UFR, plus précisément par la collègue, Mme Nogaye Cissé, déjà en charge du partenariat avec l'IdEF.

En effet, d'une part, le partenariat est ancien et fonctionne de manière très fluide ; d'autre part, le Master 2 n'est pas ouvert depuis deux ans et ne le sera pas non plus en septembre 2023 ; au demeurant, à la suite de la fermeture d'une formation, le portefeuille du pôle Formation professionnel s'est allégé en début d'année universitaire2022-23.

IV- ORGANISATION MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE

Conditions d'ouverture du parcours

Le nombre d'étudiants du groupe doit être au minimum de 10 pour permettre l'ouverture d'une promotion.

Financement

- L'IdEF versera la somme de 23 000 € pour l'ensemble de la prestation de l'USPN.
- Les inscrits devront s'acquitter des droits d'inscription universitaires qui s'élèvent pourchaque année à environ 243 euros pour le niveau Master.

Une fois l'accord des instances universitaires, un avenant à la convention IdEF / DSPSsera rédigé, reprenant les conditions énumérées ici pour la mise en œuvre de ce nouveau parcours. Elle précisera dans des avenants annuels, les dispositions administratives, pédagogiques et financières spécifiques de chacun des groupes de stagiaires. Ces avenants seront produits, puis facturés, par le CeDIP.

Le projet est porté à la connaissance du SRI.

MASTER 1 DROIT PRIVE
(PARCOURS DROIT DES AFFAIRES - ΚΑΤΕΥΘΥΝΣΗ ΕΜΠΟΡΙΚΟΥ ΔΙΚΑΙΟΥ)

1er semestre - 1ο εξάμηνο - 30 ECTS			
Enseignements - Μαθήματα		Coeff.	ECTS
Unité 1 : Unité d'enseignements fondamentaux 1		**3**	**10**
Droit fiscal des affaires 1 TD Droit fiscal des affaires 1	Φορολογικό εμπορικό Δίκαιο 1 TD Φορολογικό εμπορικό Δίκαιο 1		6
Droit international privé 1	Ιδιωτικό Διεθνές Δίκαιο 1 (σύγκρουση νόμων)		4
Unité 2 : Unité d'enseignements fondamentaux 2		**3**	**6**
Droit cambiaire et bancaire TD Droit cambiaire et bancaire	Εμπορικό Δίκαιο (Αξιόγραφα) και Τραπεζικό Δίκαιο TD Εμπορικό Δίκαιο (Αξιόγραφα) και Τραπεζικό Δίκαιο		6
Unité 3 : Unité complémentaire 1		**2**	**6**
Droit du Marché 1 (Droit des biens de l'entreprise)	Δίκαιο της Αγοράς 1 (Δίκαιο της εταιρικής περιουσίας)		3
Droit du commerce international	Διεθνές εμπορικό Δίκαιο		3
Unité 4 : Unité complémentaire 2		**2**	**5**
Droit des sûretés	Εμπράγματες και προσωπικές ασφάλειες		3
Anglais Juridique 1	Αγγλική γλώσσα και νομική ορολογία 1		2
Unité 5 : Unité d'ouverture		**1**	**3**
Droit Civil et Procédure Civile Hellénique 2	Ελληνικό Αστικό Δίκαιο και Πολιτική Δικονομία 2		3

2ème semestre - 2ο εξάμηνο - 30 ECTS			
Enseignements - Μαθήματα		Coeff.	ECTS
Unité 6 : Unité d'enseignements fondamentaux 1		**3**	**10**
Droit fiscal des affaires 2 TD Droit fiscal des affaires 2	Φορολογικό εμπορικό Δίκαιο 2 TD Φορολογικό εμπορικό Δίκαιο 2		6
Droit international privé 2	Ιδιωτικό Διεθνές Δίκαιο 2		4
Unité 7 : Unité d'enseignements fondamentaux 2		**3**	**6**
Prévention et traitement des difficultés des entreprises TD Prévention et traitement des difficultés des entreprises	Πτωχευτικό Δίκαιο TD Πτωχευτικό Δίκαιο		6
Unité 8 : Unité complémentaire 1		**2**	**6**
Droit du marché 2 (Droit de la concurrence)	Δίκαιο της αγοράς 2 (Δίκαιο του ανταγωνισμού)		3
Droit des successions et des libéralités	Κληρονομικό Δίκαιο		3
Unité 9 : Unité complémentaire 2		**2**	**5**
Anglais Juridique 2	Αγγλική γλώσσα και νομική ορολογία 2		2
Droit administratif et procédure administrative Hellénique	Ελληνικό Διοικητικό Δίκαιο και Διοικητική Δικονομία		3
Unité 10 : Unité d'ouverture		**1**	**3**
Comptabilité et Droit comptable	Comptabilité et Droit comptable		3

MASTER 1 DROIT PRIVE
(PARCOURS DROIT DES AFFAIRES - COMMERCIAL LAW)

1er semestre - 1st semester - 30 ECTS			
Enseignements - Courses		Coeff.	ECTS
Unité 1 : Unité d'enseignements fondamentaux 1		3	10
Droit fiscal des affaires 1 TD Droit fiscal des affaires 1	Corporate Taxes 1 TD Corporate Taxes 1		6
Droit international privé 1	Private International Law 1		4
Unité 2 : Unité d'enseignements fondamentaux 2		3	6
Droit cambiaire et bancaire TD Droit cambiaire et bancaire	Exchange Law and Bank Law TD Exchange Law and Bank Law		6
Unité 3 : Unité complémentaire 1		2	6
Droit du Marché 1 (Droit des biens de l'entreprise)	Industrial Property Rights		3
Droit du commerce international	International Trade Law		3
Unité 4 : Unité complémentaire 2		2	6
Droit des sûretés	Security Interests		3
Droit Civil et Procédure Civile Hellénique 2	Greek Civil Law and Greek Procedure Law		3
Unité 5 : Unité d'ouverture		1	2
Anglais Juridique 1	Legal English 1		2

2ème semestre - 2nd semester - 30 ECTS			
Enseignements - Courses		Coeff.	ECTS
Unité 6 : Unité d'enseignements fondamentaux 1		3	10
Droit fiscal des affaires 2 TD Droit fiscal des affaires 2	Corporate Taxes 2 TD Corporate Taxes 2		6
Droit international privé 2	Private International Law 2		4
Unité 7 : Unité d'enseignements fondamentaux 2		3	6
Prévention et traitement des difficultés des entreprises TD Prévention et traitement des difficultés des entreprises	Bankruptcy Law TD Bankruptcy Law		6
Unité 8 : Unité complémentaire 1		2	6
Droit du marché 2 (Droit de la concurrence)	Competition Law		3
Droit de la Propriété Intellectuelle	Intellectual Property Rights		3
Unité 9 : Unité complémentaire 2		2	6
Comptabilité et Droit comptable	Accountancy & Accounting Law		3
Droit administratif et procédure administrative Hellénique	Greek Administrative Law and Procedure		3
Unité 10 : Unité d'ouverture		1	2
Anglais Juridique 2	Legal English 2		2

Vote favorable à l'unanimité (3 abstentions).

8- Demande de financement du concours de plaidoirie sur la Charte sociale européenne et du concours de Droit humanitaire Jean-Pictet

La première demande porte sur la participation à la phase finale du concours de plaidoirie sur la Charte sociale européenne de l'équipe du Master 2 Contentieux des droits et libertés fondamentaux et du Master 2 Coopération internationale et ONG (4 étudiantes).
La somme de 513 € correspond à la moitié des frais réels, moins 10% de participation étudiante. L'équipe a sollicité auprès de l'Université un financement à hauteur de 50 % de ses frais. En cas de refus, elle demande au Conseil de bien vouloir accepter definancer la totalité des frais de participation (moins 10 %), à hauteur de **1.026 €**.

La seconde demande porte sur le financement de la participation à la phase finale du concours de plaidoirie de Droit humanitaire Jean-Pictet de l'équipe des Masters 2 Coopération internationale et ONG (3 étudiantes).
La somme de 704 € correspond à la moitié des frais réels, moins 10 % de participation étudiante. L'équipe a sollicité auprès de l'Université un financement à hauteur de 50 % de ses frais. Cependant, le concours a lieu avant la date de décision de la commission. Pour cette raison, l'équipe demande au Conseil de bien vouloir accepter une avance de la totalité du montant correspondant (moins 10 %), à hauteur de 1.408 €, l'UFR DSPS devant être remboursée par la suite directement de l'Université. En cas de rejet de sa demande adressée à l'Université, l'équipe demande au Conseil de bienvouloir accepter de financer la totalité des frais, à hauteur de **1.408 €**.

Les sommes sont justifiées par des documents joints au Conseil. Il est difficile d'apprécier dans quelle mesure les étudiants s'y sont pris à temps pour solliciter les financements auprès de l'Université. L'élu étudiant, M. Goran Kaymal, informe les autres membres du conseil que le premier financement (Charte sociale européenne) demandé a été accordé (FSDIE) à hauteur de 570 €, mais que la somme ne sera pasdisponible immédiatement. En revanche, il affirme qu'aucune demande ne lui a été remontée concernant le concours de plaidoirie de Droit humanitaire Jean-Pictet. Mme Despina Sinou, responsable du M2 ONG, assure que les étudiantes concernées ont pourtant bien déposé leur demande en bonne et due forme.

Pour autant, compte tenu des incertitudes et des délais, s'il souhaite aider ces étudiants, il serait nécessaire que le Conseil décide d'accorder de suite les deux sommes de 1.026 € et

1.408 €, soit un total de **2.434 €**, en espérant s'en faire rembourser une partie ou ne pas avoir à en verser une partie.

Vote favorable à l'unanimité.

9- Point d'étape sur la plateforme MonMaster

Mme Anne-Cécile Martin, vice-doyen à la Communication et en charge de l'applicationde la nouvelle plateforme MonMaster, présente le point d'étape suivant.

Rappel : MonMaster se substitue, pour le recrutement en Masters 1, aux plateformes ECandidat TrouverMonMasters. Il s'agit d'un espace commun de candidature : https://www.monmaster.gouv.fr.
Attention, il ne concerne pas les étudiants Études en France ni les admissions directesen Masters 2 qui continueront de passer via ECandidat (cf calendrier voté ci-dessus en point 6).

Sur MonMaster, l'étudiant peut : se renseigner sur l'offre de formation ; déposer un **dossier unique** de candidature (avec pièces communes classiques : ex. CNI, diplômes, relevés de notes) ; puis candidater directement dans la ou les formations choisies en cliquant sur un lien depuis la plateforme Mon Master. Il devra alors **compléter son dossier (unique) en fonction des documents spécifiques le cas échéant demandés** pour la ou les formations choisies. Une fois ces pièces complétées la candidature sera validée.

Le **nombre de candidatures vœux** est limité à 15 rattachés à des Mentions différentes (plusieurs candidatures pour des formations d'une même Mention est comptabilisé comme 1 vœu). Peuvent s'ajouter 15 autres vœux pour les formations en alternance.

Calendrier (résumé du nouveau calendrier) :
1er février 2023 : ouverture de monmaster.gouv.fr
21 février au 16 mars : paramétrage des formations par les établissements
22 mars au 18 avril : passage de la plateforme en mode candidature
24 avril au 16 juin : procédure d'examen des candidatures avec possibilitéd'appeler, dès que les commissions le souhaitent, les candidatures acceptées sur desformations en apprentissage
16 juin : date limite de saisie des classements des candidats retenus dans les formations initiales ou en apprentissage

23 juin au 21 juillet : phase d'admission pour les formations qui ne sont pas en apprentissage.
Les propositions reçues le 23 juin doivent recevoir une réponse du candidat à J+3.
Les propositions reçues le 24 juin doivent recevoir une réponse du candidat à J+2.
Les propositions reçues à compter du 25 juin doivent recevoir une réponse du candidatà J+1.
22 juillet 2023 : possibilité de saisir les rectorats pour les candidats n'ayant eu que desvœux en attente mais aucune proposition d'admission.

Plus précisément,

Ouverture de la plateforme au public (depuis le 1er février)

Pour l'UFR DSPS, la présentation de nos lignes de candidatures (M1/M2) est désormais bonne, toutefois : l'ordre de présentation ne suit pas d'ordre logique (M1 par M1) mais nous n'avons pas la possibilité de modifier cette présentation ; reste à terminer l'actualisation des plaquettes (qui pour certaines mentionnent encore ECandidat) ; la plateforme ne permet pas d'indiquer deux noms de responsables de formation et ne prend donc en compte qu'un seul email (là encore impossible de modifier).

Paramétrage de la plateforme par les établissements (du 21 février au 16 mars) : intégration des spécificités de chaque formation (ex. capacité d'accueil ; pièces complémentaires (ex. moyenne Licence 2, 5ème Semestre ; lettre de motivation etc.)

Pour l'UFR DSPS, les choses sont en cours. En principe nous allons demander à titre complémentaire les mêmes pièces pour tous, à savoir celles déjà demandées les années passées et qui ne figurent pas dans le tronc commun du dossier unique déposépar le candidat sur Mon Master (moyenne de Licence 2 et celle du 1er semestre de L3 + une lettre de motivation). Si un entretien est demandé et/ou des pièces spécifiques pour certains Masters 2 il faudra le préciser.
Précision : S'agissant des moyennes de Licence 2 et du semestre 5, en principe la plateforme permettra de faire remonter automatiquement ces informations dans un tableau Excel au moyen d'un formulaire à renseigner par le candidat. Cette fonctionnalité est en cours de vérification.

Dépôt des candidatures (du 22 mars au 18 avril)

Examen des candidatures (du 24 avril au 16 juin) : il est nécessaire d'établir deux listes : 1- les admis en liste principale (avec semble-t-il possibilité de « surbooking ») ;2- les admis en

liste complémentaire (attention pas de seconde session de recrutement prévue). Les autres candidats seront refusés, un motif devra être indiqué.

Pour l'UFR DSPS : les motifs de refus seront en principe semblables à ceux que nous utilisions par le passé (prérequis insuffisant / parcours inadapté au parcours demandé). Attention à éviter, si possible, le critère « capacité d'accueil atteinte », contesté avec succès devant les tribunaux récemment.

Réponses aux candidats (du 23 juin jusqu'au 21 juillet) : réponses à l'ensemble des candidatures (admission, liste complémentaire, refus) ; l'étudiant doit alors accepter ou refuser dans un délai d'un jour.

Attention toutefois, il semble que le choix de l'étudiant pourrait être : soit une acceptation ferme (retrait du nom de l'étudiant de toutes les listes pour les autres formations pour lesquels il avait candidaté), soit **une acceptation temporaire** (limitéeà une seule formation) si l'étudiant espère une place dans une formation pour laquelleil est en liste complémentaire. Dans ce dernier cas, l'étudiant devra se positionner auplus tard le 20 juillet. Cela signifierait que **nous ne serons pas forcément fixés sur laliste principale avant le 20 juillet**.

Temps d'inscription des candidats sélectionnés auprès des établissements (jusqu'au 21 juillet) : à défaut d'inscription avant le 21 juillet, le candidat perd le bénéfice de son admission. Après le 21 juillet, nous pourrons faire remonter les places restantes du faitde la non-inscription. Cette fois-ci, pendant l'été, la réponse des candidats se fera à J+3.

S'agissant de l'UFR DSPS, on sait qu'il sera possible que les inscriptions administratives soient effectives avant le 21 juillet (l'an dernier elles avaient démarré dès le 24 juin). Nous risquons, quoi qu'il en soit, de ne pas être fixés avant la rentrée en cas de non-inscription des étudiants.

10- Documents de l'Autoévaluation à remonter à la CFVU

Pour l'UFR DSPS, cinq mentions font l'objet de l'autoévaluation : trois mentions niveau Licence (AES, Droit et SciencePo) et deux mentions niveau Master (Droit et Science Politique).

S'agissant des documents afférents aux trois mentions de Licences, ils doivent être

remontés à la CFVU pour le 28 février, pour les 8 mars pour les deux de Masters.

Les membres du Conseil ont reçu dans les temps les documents suivants concernant l'évaluation des trois licences et la mention masters Science Politique :

Mention Licence AES : trame d'autoévaluation + Document 1 Présentation succinctede la formation (2 p. maximum) + Document 2 Maquette avec annexe en blocs de compétences + Document 4 Compte rendu et composition du dernier Conseil de perfectionnement.
Manque le Document 3 pas encore prêt sur l'insertion professionnelle et la poursuite d'études (très peu de données utilisables).

Mention Licence Droit : trame d'autoévaluation + Document 1 Présentation succinctede la formation (2 p. maximum) + Document 2 Maquette avec annexe en blocs de compétences + Document 4 Compte rendu et composition du dernier Conseil de perfectionnement.
Manque le Document 3 pas encore prêt sur l'insertion professionnelle et la poursuite d'études (très peu de données utilisables).

Mention Licence Science Politique : trame d'autoévaluation + Document 1 Présentation succincte de la formation (2 p. maximum) + Document 2 Maquette avec annexe en blocs de compétences + Document 4 Compte rendu et composition du dernier Conseil de perfectionnement.
Manque le Document 3 pas encore prêt sur l'insertion professionnelle et la poursuite d'études (très peu de données utilisables).

Mention Masters Science Politique : trame d'autoévaluation + Document 1 Présentation succincte de la formation (2 p. maximum) + Document 3 Insertion professionnelle et poursuite d'études + Document 4 Compte rendu et composition du dernier Conseil de perfectionnement.
Le Document 2 qui correspond aux maquettes des différents parcours, non communiqué, est prêt et pourra être transmis sans attendre à la CFVU.

S'agissant de la **mention Masters Droit**, compte tenu de ce que ses responsables sont des nouveaux arrivés et que la trame est arrivée bien plus tard que celle de la mention Licence, les documents suivants n'ont été adressés aux membres du Conseilque le samedi 25 février : trame d'autoévaluation + Document 1 Présentation succinctede la formation (2 p. maximum) + Document 3 Insertion professionnelle et poursuite d'études + Document 4 Compte rendu et composition du dernier Conseil de perfectionnement.

Le Document 2 qui correspond aux maquettes des différents parcours est prêt et pourra être transmis sans attendre à la CFVU.

Le doyen indique aux membres du Conseil que le vote de cette autoévaluation ne s'impose pas ; il suffit (information en provenance du vice-président CFVU) que les documents afférents à l'autoévaluation leur soient communiqués. Il propose donc auxmembres du Conseil, s'ils le souhaitent, de ne pas voter les documents afférents à lamention Masters Droit, puisque reçus très tardivement, non encore relus par les relecteurs nommés et susceptibles d'être encore modifiés.

Pour autant, les membres du Conseil décident, par solidarité avec les collègues qui ont travaillé sur la trame et les documents de preuve de cette mention, et par souci d'accorder la même légitimité à toutes les mentions autoévaluées, de voter sur l'ensemble des documents qui lui ont été communiquée, y compris donc ceux afférentsà la mention Masters Droit.
Il est enfin indiqué que les documents concernant les mentions Licences et la mention Masters Science Politique sont adressés le 28 février à la CFVU. Avec l'accord des membres du Conseil, le doyen adressera ceux afférents à la mention Masters Droit le8 mars, ce qui permettra de finaliser la trame après sa relecture.

Vote favorable à l'unanimité (4 abstentions).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 16.

Le doyen,

Anne Fauchon